

Projet Pédagogique de la Natation scolaire Piscine Claude JOUVE Berre l'Étang



La natation scolaire fait partie intégrante de l'éducation physique et sportive à l'école primaire, au collège et au lycée. C'est une des activités les plus pratiquées dans cette discipline.

La diversité des approches et la richesse des situations qu'elle permet de faire vivre aux élèves ainsi que de sa contribution dans le domaine plus général de l'éducation à la santé et à la sécurité en font une priorité dans le cadre de la programmation des activités en EPS.

Ce projet pédagogique est le support de l'activité « Natation Scolaire » proposé à la piscine Claude JOUVE de BERRE L'ETANG.

SOMMAIRE

- I) La piscine Claude Jouve
 - a) Accès
 - b) Vestiaires
 - c) Les bassins

- II) Règlementation et encadrement scolaire
 - a) Taux d'encadrement
 - b) Personnels
 - c) Sécurité
 - d) Règlementation

- III) Les missions de chacun

- IV) La pédagogie de la natation scolaire à Claude JOUVE
 - a) Les fondamentaux de la Natation
 - b) Les cycles et leurs objectifs
 - c) Matériel Pédagogique et aménagement
 - d) La première séance
 - e) Déroulement d'une séance type
 - f) Dernière séance et test de fin de cycle

I) La piscine Claude JOUVE

a) Accès

Lors de votre arrivée dans notre établissement, présentez-vous à l'accueil pour remplir le cahier d'émargement en inscrivant le nom de l'école, des enseignants et le nombre d'enfants et d'accompagnateurs présents avant votre entrée aux vestiaires.

b) Vestiaires

Le personnel présent vous indiquera les vestiaires à utiliser. Il vous sera attribué un vestiaire collectif garçon et un vestiaire collectif fille. Vous pourrez également disposer de cabines individuelles pour les adultes qui seraient amenés à se changer.

Une fois les enfants changés dirigez-vous vers les sanitaires avant d'accéder aux bassins pour éviter au maximum les interruptions pendant la séance.

Puis avant d'accéder aux bassins, **DOUCHES SAVONNÉES OBLIGATOIRES** puis empruntez le pédiluve pour accéder aux bassins.

L'accès aux bassins se fait uniquement quand la classe précédente a quitté le bord des bassins afin d'éviter tout incident entre les classes.

c) Les Bassins

A votre arrivée sur les bassins, installez votre groupe classe sur les gradins situé directement sur votre droite en veillant à ce que la classe ne se disperse pas trop afin de faciliter la communication et l'appel des groupes.

Prenez contact avec les Maîtres-Nageurs pour débiter la séance.

II) Règlementation et encadrement scolaire

La circulaire de l'Éducation Nationale n°2004-139 du 13 juillet 2004 (B.O. n°34 du 12 octobre 2017) rappelle les taux d'encadrements à respecter pour l'encadrement de la natation scolaire, la qualification des intervenants ainsi que la définition de Savoir Nager attendu en fin de cycle.

a) Taux d'encadrement

L'encadrement des élèves par classe est défini sur la base suivante :

	Groupe Classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe Classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe Classe constitué d'élèves d'école maternelle et élémentaire
Moins de 20 élèves	2 Encadrants	2 Encadrants	2 Encadrants
De 20 à 30 élèves	3 Encadrants	2 Encadrants	3 Encadrants
Plus de 30 élèves	4 Encadrants	3 Encadrants	4 Encadrants

b) Personnels qualifiés

Voici les différents intervenants et personnes pouvant être présents lors des séances de natation scolaire :

Enseignants	L'enseignement de la natation est assuré <u>sous sa responsabilité.</u> Il adapte l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves. Il assure par un enseignement structuré et progressif L'accès au Savoir Nager Il s'assure que les intervenants respectent l'organisation générale prévue, et particulièrement en ce qui concerne la sécurité.
Professionnels qualifiés et agréés	Ils « assistent » l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la Natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves mais également en partageant leur expertise professionnelle de Maître-Nageur avec l'enseignant pour l'aider à structurer les séances.
Intervenants bénévoles agréés et non qualifiés	L'agrément préalable est obligatoire et ils leur permettent d'assister de façon complémentaire l'enseignant ou bien de prendre en charge un groupe d'élèves seulement si le bénévole est titulaire des diplômes prérequis pour enseigner en natation.
Accompagnateurs	Ils assurent l'encadrement de la vie collective dans le cadre de la séance de Natation (toilettes, déshabillage, transport...) Pas d'agrément nécessaire. Un seul accompagnateur par classe est autorisé
ATSEM	Ils participent à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Non soumis à l'agrément Les ATSEM sont autorisés sur les bassins
AESH	Ils accompagnent uniquement les élèves qu'ils suivent, y compris avec le groupe de travail ou dans l'eau si nécessaire. Non soumis à l'agrément

Dans le premier degré, l'encadrement est assuré par l'enseignant de la classe et les Educateurs Sportifs.

- A l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent être associés à l'organisation des séances de natation, uniquement en tant qu'assistant, ils ne sont pas responsables de l'enseignement ou de la sécurité.
- Les intervenants bénévoles doivent être encadrés par l'Inspecteur d'Académie, cet agrément est annuel et consécutif à une formation placée sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie.

c) Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous. Chaque membre de l'équipe d'encadrement participe activement à la sécurité tout au long de l'action d'enseignement.

La séance d'enseignement ne peut commencer que lorsque la surveillance des bassins est effective par les MNS.

Il appartient à l'enseignant de suspendre ou interrompre l'activité s'il estime que les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

De même, les maîtres-nageurs peuvent refuser l'accès au bassin à une classe ne présentant pas l'encadrement suffisant.

d) Règles spécifiques en Natation scolaire

Aucun enfant ne peut entrer dans l'eau avant que le responsable du groupe dont il fait partie n'ait eu le temps de s'assurer de la sécurité de sa séance et n'ait donné la consigne.

Chaque groupe, chaque classe ayant utilisé du **matériel le range** en lieu et place à la fin de la séance.

La surveillance des élèves et accompagnants dans les gradins et les vestiaires relève de l'autorité de l'enseignant de chaque classe.

Les enfants et les accompagnants qui seront amenés à entrer dans l'eau pour la séance doivent obligatoirement prendre une douche savonnée avant d'accéder aux bassins.

Seuls les maillots de bains et slips de bains sont autorisés, les top thermiques UV, les shorts ou les combinaisons intégrales sont interdites même leur usage est destiné à la baignade.

Un seul parent accompagnateur dans les gradins est autorisé par classe.

III) Les missions de chacun

Professeur des écoles	- Émargement du cahier de présence - Prise en charge d'un groupe - Prise en charge et mise en application du projet pédagogique - Transmettre les informations essentielles aux MNS (Enfant difficile ou avec handicap)
Éducateur (Surveillant)	- Assurer la surveillance, la sécurité et le respect du règlement - Informer les enseignants de la fin de la séance - Intervenir et secourir - Faire de la prévention sur d'éventuels dangers lors de la mise en place d'une situation
Éducateur (Enseignant)	- Évaluer les élèves pour constituer des groupes de niveaux homogènes - Guider, aider et orienter les professeurs des écoles - Prise en charge d'un groupe - Mise en application du projet Pédagogique - Faire passer les évaluations de fin de cycle - Gestion administrative (retranscrit les évaluations des tests, s'assurent que les documents soient correctement remplis, remet les évaluations aux professeurs)

IV) La pédagogie de la natation scolaire à Claude JOUVE

a) Les Fondamentaux de la Natation

SAVOIR NAGER c'est être autonome dans le milieu aquatique, c'est-à-dire de se déplacer de façon indépendante le plus longtemps possible dans toutes les dimensions de l'espace aquatique. L'enfant aura donc acquis les compétences nécessaires pour se mouvoir dans le milieu aquatique et pourra pratiquer toutes les activités aquatiques et nautiques en toute sécurité.

L'objectif des séances est de mettre en place les situations d'apprentissages pour développer les compétences requises à la réussite des différentes évaluations qui conduisent au SAVOIR NAGER.

Comme tout apprentissage, la construction du SAVOIR NAGER se fait de manière progressive en travaillant sur 4 items de compétences :

- Immersion
- Respiration
- Équilibre
- Propulsion

Chacun de ces items doit être travaillé à chaque séance avec un degré d'importance et de dominance en fonction du niveau des élèves et de la période en respectant la trame suivante :

- Découverte du milieu et de la profondeur
- Corps flottant
- Corps équilibré
- Corps projectile
- Corps propulseur
- Activité pluridisciplinaire liées à l'eau (Nage codifié, sauvetage...)

b) Les cycles et leurs objectifs

Cycle 1 :

Concerne les élèves **de Grande section Maternelle et de CP.**

Sauf exception, il s'agit de leurs premières séances en natation.

Les objectifs de ce cycle seront :

- Amener l'enfant à établir une relation de confiance avec l'eau
- Sensibiliser l'enfant à sa sécurité dans le milieu aquatique
- Apporter à l'enfant la capacité à se sauver lui-même
- Inculquer les bases du nageur afin de préparer les cycles à venir

L'acquisition de l'Aisance Aquatique se travaille dans un bassin où l'enfant n'a pas pied et sans matériel d'aide à la flottaison que l'on réservera plus tard pour diversifier les mises en situation. L'aisance Aquatique vise une expérience positive de l'eau et une adaptation au milieu aquatique : entrée et sortie de l'eau, immersion, découverte de la flottaison, capacité à modifier la forme de son corps dans l'eau et initier les déplacements.

Les compétences demandées pour valider l'Aisance Aquatique correspondent globalement à la capacité de l'enfant à se sauver lui-même s'il venait à tomber dans une piscine ou un plan d'eau avec une sortie possible dans les 10 mètres.

Le test d'Aisance Aquatique définit les compétences à **acquérir en fin de cycle 1**, il se divise en 3 paliers progressif :

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation
		Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
Palier 1 : Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau
		2) Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées
	S'immerger	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes
	S'immerger de plus en plus longtemps	
Palier 2 : Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)
		Enchaînement 6) Puis se laisser remonter passivement
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé)
		Enchaînement 8) Puis se laisser remonter passivement
Palier 3 : Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos
		Enchaînement 10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes
		12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires
		13) Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager
		14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide

Cycle 2 :

S'adresse aux enfants de CE1 et CE2, des enfants ayant déjà suivi au moins un cycle de Natation scolaire et théoriquement ayant validé l'Aisance Aquatique. (Si ce n'est pas le cas, il va de soi que l'acquisition de l'Aisance Aquatique est prioritaire et qu'une attention particulière doit être apportée à ces élèves pour rattraper le niveau attendu)

Les objectifs de ce cycle sont :

- Développer une autonomie plus importante
- Développer la maîtrise de l'eau dans les 3 dimensions
- Être capable d'alterner entre les équilibres mais aussi d'interrompre puis reprendre un déplacement après une chute incontrôlée.

Pour valider ces compétences, le test de Pass-Nautique décrit par les articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du Sport sera à proposer aux enfants en fin de cycle 2.

De plus, ce test autorisera les élèves à participer aux activités aquatique et nautique.

Voici le déroulé du test :

- Effectuer un saut dans l'eau ;
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Il est à noter que pour la validation des compétences menant au Savoir Nager, ce test doit être validé sans aide à la flottaison. Néanmoins en ce qui concerne la participation aux activités nautiques, le test peut être réalisé avec un gilet de sécurité et cela doit être mentionné sur l'attestation de Pass Nautique.

Cycle 3 :

Concerne les élèves de CM1 et CM2, ce cycle aura pour objectif :

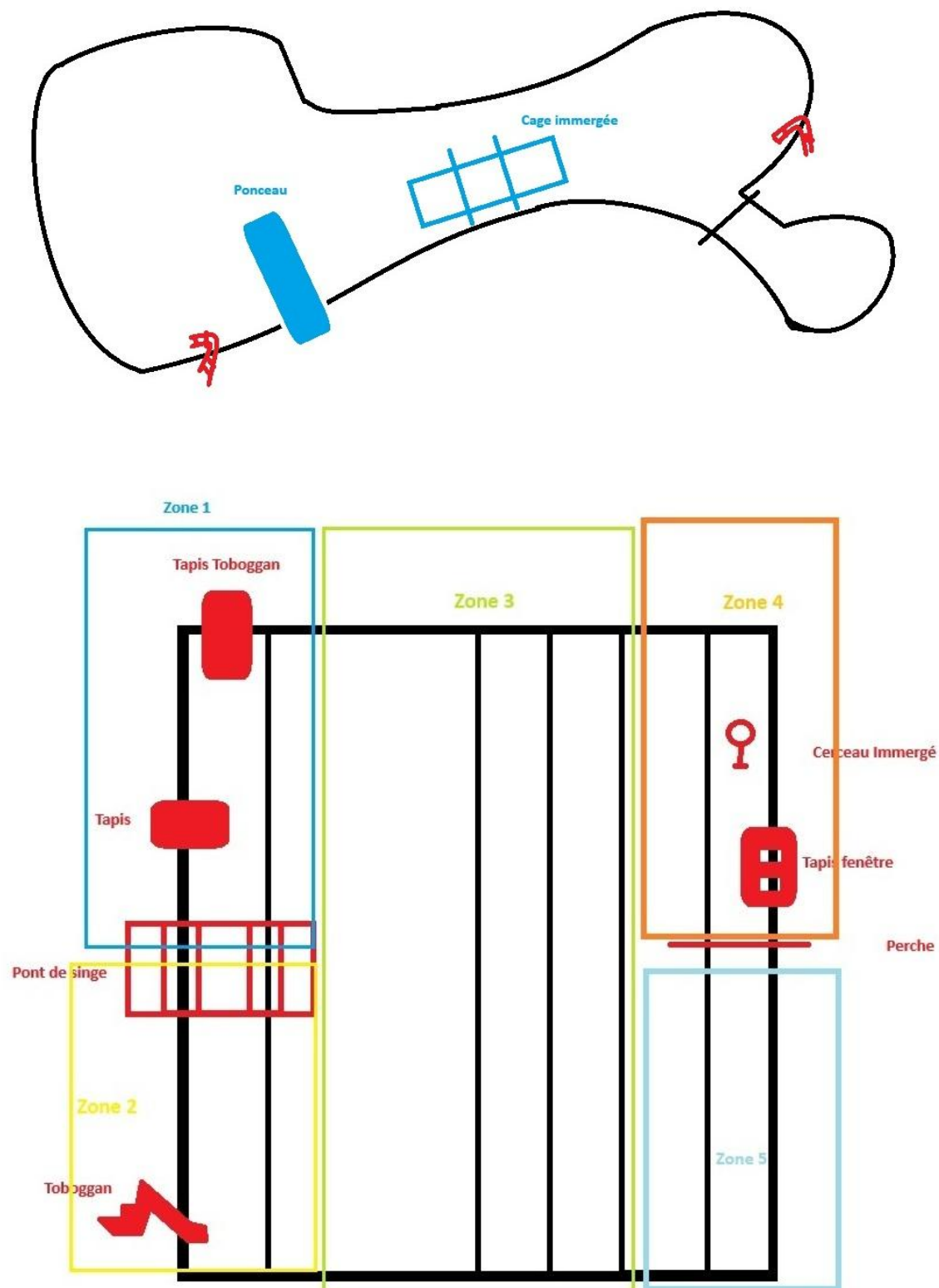
- La maîtrise totale du corps dans l'élément aquatique
- Être capable de mettre en place plusieurs actions motrices pour se déplacer plus loin et plus longtemps.
- Développer les compétences de bases pour une potentielle continuité dans les activités de la natation.

Pour terminer ce cycle 3, il convient de faire passer l'attestation de Savoir Nager en Sécurité (ASNS) conformément à l'arrêté du 28 février 2022. Ce test doit être réalisé sans reprise d'appuis solides, sans lunettes. Aucune contrainte de temps ou de technique de nage autre que celle décrite dans le tableau ci-dessous n'est à exiger

Capacités	Indications pour l'évaluation
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.

c) Matériel Pédagogique et aménagement

A chaque séance, le bassin sera aménagé de la façon suivante :



Dans cet aménagement se distingue jusqu'à 6 zones d'activités.

Zone 1 : Environ 12.5m sur un couloir

Le « Tapis Toboggan » est très utile pour aborder les entrées dans l'eau en supprimant la notion de chute qui est remplacé par la glissade plus ludique, le Tapis présent en milieu de parcours peut servir comme obstacle à contourner en lâchant le mur ou en s'immergeant pour passer dessous. Cette zone se finit par le pont de singe, idéal pour le début du travail d'immersion car c'est un obstacle court et ajouré.

Zone 2 : Environ 12.5m sur un couloir

Le toboggan dans cette zone est idéal pour travailler la chute volontaire dans l'eau, pour permettre une approche ludique de la chute sans ralentissement mais d'une hauteur modérée. Cette zone se finit par le pont de singe, idéal pour le début du travail d'immersion car c'est un obstacle court et ajouré.

Zone 3 : 25m sur 4 couloirs

Zone réservée aux élèves nageurs pour le travail plus technique de la natation ou travailler l'endurance nécessaire à l'acquisition de l'Attestation Savoir Nager en Sécurité et au-delà.

Zone 4 : 12.5 sur 2 couloirs

Le cerceau immergé sert à travailler l'immersion en profondeur, il est possible de mettre plusieurs cerceaux et d'en régler la hauteur. Le tapis fenêtre sert à travailler l'immersion sur la longueur, ajouré il permet l'observation des élèves mais également une sortie pour reprendre de l'air sans à avoir à dévier de la trajectoire demandée.

Zone 5 : 12.5 sur 2 couloirs

Zone sans aménagement, toutes les compétences peuvent y être abordées.

Zone 6 : Petit Bassin

L'apprentissage de la natation se fait principalement en grande profondeur pour éloigner au maximum les enfants de leurs appuis terriens. Néanmoins le petit bassin est aménagé pour faire travailler certaines compétences de façon plus ciblée et ainsi garder les enfants en confiance. Cet aménagement est plutôt destiné aux Aquaphobe ou alors pour travailler spécifiquement les immersions avec la cage et des objets lestés. Le ponceau peut servir d'approche aux sauts dans l'eau.

L'établissement met également à disposition d'autres matériels pédagogiques :

- Planches de Natation
- Frites
- Gilets de Sauvetage
- Flotteurs mousse
- Ballons
- Objets lestés
- Objet flottant etc.

Ces matériels peuvent être d'une aide complémentaire pour la sécurité, mais également pour les démarches pédagogiques afin d'isoler une ou plusieurs parties du corps et/ou compétences à travailler.

A noter que ces matériels sont rangés dans le local dédié et qu'ils doivent être sortis et rangés par un adulte, les enfants ne doivent pas pénétrer dans le local à matériel.

d) La première séance

Comme toutes les séances, elle durera 35 minutes. Afin de commencer le test initial le plus rapidement possible, les professeurs des écoles auront en classe expliqué les règles d'hygiène et de sécurité d'un établissement aquatique, mais également rempli le tableau du test initial avec les noms et prénoms des élèves (annexe 1).

Le test initial est pensé pour que l'enfant puisse démontrer l'ensemble de ces compétences en un minimum de temps.

Il lui est demandé de :

- Rentrer dans l'eau comme il en est capable (échelle, saut ou plongeon)
- Passer un obstacle flottant pour montrer une immersion complète du visage avec ou sans reprise d'appui au mur
- Se déplacer sur 20 mètres à sa guise (en appui au mur ou en nageant)

L'éducateur en charge du test évaluera ses capacités motrices et pourra déterminer dans quel groupe de travail l'enfant sera intégré.

Une fois le test réalisé, l'enfant se dirigera vers le Bassin ludique pour réaliser un parcours simple et ainsi éviter l'inactivité.

e) Déroulement d'une séance type

Chaque séance dure 35min. (55min pour les écoles de Lançon de Provence et Saint-Chamas) Comme vu plus haut, le bassin est aménagé avec 4 demi longueur au mur avec chacune une thématique principale différente. Les MNS étant plus habitués à s'adapter dans l'enseignement de la Natation, la priorité est donnée aux professeurs des écoles de choisir leurs zones de travail.

Avant la prise en charge des groupes, il convient d'informer les intervenants de toutes problématiques nouvelles, mais aussi de demander conseil sur la mise en place d'une situation pédagogique ou sur un éventuel questionnement sur vos enseignements.

Le bassin ludique de l'établissement est également aménagé pour des situations spécifiques, néanmoins il faut garder à l'esprit que l'apprentissage de la natation doit se faire en eaux profondes, il est donc conseillé de faire pratiquer la majorité de la séance dans le Bassin Sportif.

La fin de la séance sera signalée par Un MNS en surveillance.

f) Dernière séance et test de fin de cycle :

Pour la dernière séance, aucun aménagement n'est proposé.

Il est demandé aux professeurs des écoles de préparer en amont les feuilles de tests correspondantes au cycle avec les noms et prénoms des élèves.

Les MNS font passer les tests cités plus haut en fonction du niveau des enfants.

Évidemment, si un élève de CE1 est déjà en mesure de valider l'ASNS, le MNS ou le professeur des écoles peut lui proposer de valider ce palier dès que possible.

Annexe 1 : Grilles de Tests de l'Aisance Aquatique

Annexe 2 : Grilles de Tests du Pass Nautique

Annexe 3 : Grilles de Tests du Savoir Nager (ASNS)

Annexe 1 : Grille d'évaluation de l'Aisance Aquatique

Ecole : INS : Insignifiant :		Nageur 1			Nageur 2			Nageur 3			Nageur 4			Nageur 5			Nageur 6			Nageur 7			Nageur 8			Nageur 9			Nageur 10			Nageur 11			Nageur 12			Nageur 13			Nageur 14																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
P A L I E R 1	Entrer seul dans l'eau																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						

Annexe 2 : Test du Pass-Nautique

Test « Pass nautique » / Grille de validation du test pratique

Ecole :						Inscrire B si test effectué avec brassière	Test Validé ? Oui / Non
Classe :							
NOM Prénom	Effectuer un saut dans l'eau	Flottaison sur le dos 5"	Surplace vertical 5"	20m ventral	Franchir une ligne d'eau ou un objet flottant		
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							
11.							
12.							
13.							
14.							
15.							
16.							
17.							
18.							
19.							
20.							
21.							
22.							
23.							
24.							
25.							
26.							
27.							
TOTAL							

Date :

Signature de l'enseignant.e :

Signature du MNS :

Tampon :

– Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appui au bord du bassin et sans lunettes – pour les élèves de CM1et/ou CM2

horaire :

[illegible]

Période 1 : Du Lundi 5 Octobre 2026 au Vendredi 8 janvier 2027

Période 2 : Du Lundi 11 Janvier 2027 au Vendredi 2 Avril 2027

Période 3 : Du Lundi 5 Avril 2027 au Vendredi 18 Juin 2026

Afin de vous aider à la construction de vos séances, nous pouvons mettre à votre disposition et sur demande un document explicatif des bases de la Natation rédigé par l'un de nos MNS.

Pour plus d'informations et renseignements contacter le coordinateur des Maitres-Nageurs, FRANZINI Quentin à l'adresse suivante :
quentin.franzini@ampmetropole.fr